



Préfecture de la région Rhône-Alpes

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales
Service : Mission Promotion de la Santé

Lyon, le 3 Septembre 2007

Affaire suivie par :
Nathalie LEURIDAN : Directrice Adjointe Pôle Santé

Groupement régional de Santé Publique Rhône Alpes

BUDGET du GRSP 2007

Références textes

Loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique et l'article L 1411 – 14 du Code de la santé publique.

Décrets 2005-1234 et 2005-1235 du 26 septembre 2005.

Arrêté préfectoral 2007-038 portant création du GRSP Rhône Alpes en date du 20/02/07

Article L1411-17 (inséré par Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 8 Journal Officiel du 11 août 2004)

Les ressources du groupement comprennent :

1° Une subvention de l'Etat,

2° Une dotation de l'assurance maladie dont les modalités de fixation et de versement sont précisées par voie réglementaire.

Budget 2007

Recettes : 15 868 526 €

Etat Santé BOP SPP : 13 217 846 € versés fin Juin

URCAM : 2 492 880 € MSA : 107 800 €: versés début août

Conseil Régional : 50 000 €: non versés à ce jour

Dépenses : 15 868 526 €

Appel à Projets GRSP : 7 275 744 €

Re centralisation des actions de santé (IST, vaccinations, tuberculose...) : 5 569 000 €

Structures de gestion du dépistage organisé des cancers : 1 589 084 €

Fonctions Ressources : CRAES CDES ORS Centre Bergeret : 1 000 000 €

Aide à domicile SIDA : 250 000 €

Journée mondiale 1 décembre : 70 000 €

CISSRA : 30 000 €

Formation au repérage précoce des crises suicidaires : 27 000 €